

Un pompier en colère

Lubrizol. Alors que la pression s'intensifie sur l'État pour mettre en place un suivi au long cours des victimes potentielles du nuage toxique, un pompier décrit les conditions ubuesques d'intervention le 26 septembre sur le site rouennais en flammes.

« J'ai la sensation d'avoir été inutile sur le terrain. On a laissé brûler de la matière toute la journée ». Samuel (*) est pompier professionnel. Il fait partie des premiers intervenants, au matin du 26 septembre, qui ont tenté de circonscrire l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. Plus de trois semaines après le sinistre, le soldat du feu est amer. Amer et agacé par la façon dont la crise a été gérée, du décalage entre la réalité du terrain et la communication qui a suivi.

Au matin du 26 septembre, quand Samuel arrive sur les lieux avec ses collègues, il est surpris par l'ampleur de l'incendie. Ils tentent de brancher leurs tuyaux sur une borne d'incendie pourtant répertoriée. « Il n'y avait pas d'eau. On a appris plus tard que le réseau était en travaux, qu'elle n'était pas alimentée. » Ils trouvent une seconde borne, « un poteau » dans le jargon des pompiers. « Là, il n'y avait pas beaucoup de pression. » Ils parviennent tout de même à mettre en service deux lances-canons qui arrosent le fameux hangar de stockage en feu. « Il y avait des fûts partout, des fûts de 200 litres et de 1 000 litres. On ne savait pas ce qu'il y avait dedans. Il y avait juste un code-barre pour les identifier. Personne sur place ne savait non plus que la toiture était en amiante. »

« J'ai toujours cru en ma bonne étoile, mais là... »

Il a encore un sparadrap blanc à l'avant-bras. Celui de la prise de sang qu'il a effectuée le matin même dans un laboratoire d'analyses.

« Cela fait trois semaines que j'ai l'ordonnance. J'ai toujours cru en ma bonne étoile. Mais bon, il y a des premiers résultats qui sont arrivés il y a quelques jours et il commence à y avoir des retours inquiétants. À la caserne, c'est un peu la sinistrose. Ma femme m'a poussé à aller faire la prise de sang. »

Samuel sort de sa poche l'ordonnance à en-tête des sapeurs-pompiers signé par le médecin du 3SM, le service de santé et de secours médical. Le courrier est daté du 30 septembre, quatre jours après l'incendie. Il invite tous ceux qui sont intervenus sur le sinistre de Lubrizol à effectuer la prise de sang. Dans le courrier qui accompagne l'ordonnance, le médecin explique notamment que « le passage dans la circulation



Dans la nuit du 26 septembre dernier chez Lubrizol, les flammes se rapprochent dangereusement des fûts entreposés (Photos D.R)

Samuel et ses collègues ne portent pas leur ARI (Appareil respiratoire isolant). « Nous n'étions pas sous les fumées. » Une chance car « nous n'avons que 35 à 40 minutes d'autonomie » et aucune cellule d'assistance respiratoire sur place, un équipement qui permet de recharger les bouteilles d'air lors d'une intervention de longue durée.

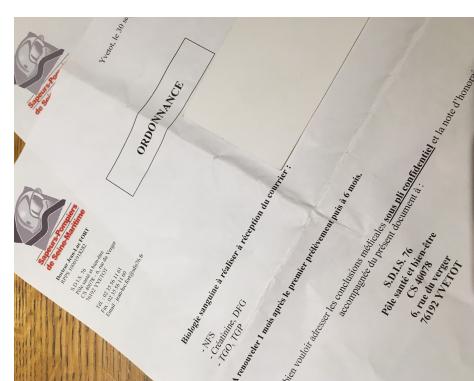
« Les lances-canons ont été mises en place en

vingt minutes, mais rapidement, nous n'avons rien pu faire d'autre. On a perdu la maîtrise du feu. À ce moment-là, nous avons manqué d'un engin capable de fabriquer de la mousse, la seule solution pour éteindre un feu d'hydrocarbure. On ne pouvait que reculer. » Selon Samuel, il a fallu attendre plusieurs heures pour qu'un fourgon mousse arrive sur les lieux, venu d'un autre département.

Puis c'est l'heure de la relève. « On a fait si

peu de choses pendant l'intervention, on s'est sentis démunis. Avec plus de moyens humains et techniques, ce ne serait peut-être pas parti en sucette ! On avait l'impression de n'être que des spectateurs, de regarder un film catastrophe en 3D, » se désole Samuel. « De retour à la caserne, quand on a vu les images à la télé, on a constaté l'ampleur des dégâts. »

« UNE FIERTÉ ? UNE HONTE, OUI ! »



L'ordonnance délivrée par le SDIS aux pompiers qui sont intervenus chez Lubrizol.

sanguine est possible et peut à moyen terme avoir des conséquences sur la formule sanguine, le foie, les reins ». Pourtant l'ordonnance ne comporte que quelques lignes : NFS, Créatinine, DFG, TGO, TGP. « Pourquoi ne recherche-t-on pas la présence de métaux lourds ? » s'étonne le pompier. Pas de plombémie (recherche de

plomb dans l'organisme), pas de dosage urinaire pour déceler la présence de benzène, de toluène ou de sulfate comme certains médecins généralistes le prescrivent à Rouen. « Pourquoi n'a-t-on pas été soumis à une analyse d'urines dans les 48 h, » se demande également Samuel. Et comme pour les autres soldats du feu, les résultats seront envoyés sous pli confidentiel directement au Sdis. « Les laboratoires ne sont pas censés le faire, mais la plupart donneront aussi les résultats en direct à ceux qui leur demanderont. » Pendant une dizaine de jours après l'incendie, Samuel constate des troubles intestinaux, des migraines et un mal de gorge. « Certains de mes collègues, sous les fumées, ont été pris de nausées et de vomissements sur place. Comme certains policiers chargés d'assurer la sécurité aux abords du site. » Qui continuent sûrement eux-aussi à se poser des questions.

Un dépit partagé par une partie de ses collègues qui se transforme en colère quand il découvre quelques jours plus tard le courrier du colonel des pompiers affiché dans sa caserne. « Vous avez fait ce qu'il fallait, je suis fier de vous », écrit notamment alors le directeur départemental du Sdis 76. « Une honte oui ! C'est la première fois de ma carrière de pompier que je quitte les lieux d'un incendie en les laissant dans un pire état que celui où je les ai trouvés. La première fois de toute ma carrière que je me replie. Le feu, dans la nuit, il a fini par mourir par manque de combustible », assène le pompier. Nous avons tenté sans succès vendredi d'interroger le président du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis de Seine-Maritime), et vice-président du Conseil départemental, André Gautier.

OLIVIER CASSIAU

(*) Le prénom a été modifié